

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02598 Société : RAM 112888

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Hajji Baba Fouad

Date de naissance : 01/07/1951

Adresse : 28 Rue 5 Juillet, Francerville 2 Casab

Tél. : 96 66 73 11 98 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Iham CHAH  
Médecine Générale  
Av. 2 Mars, 3 Rue Abu Elam Khatib  
Casablanca - Tél. : 05 22 28 34

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/04/2022

Nom et prénom du malade : BERRADA Amed Age : .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Béreacchier .....

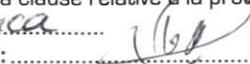
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/04/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/04/2022	AC	1	150 ds	Justeur Hassan Général Medecin - Tel: 65 22 28 Av. 2 Mars, 3 Rue Alouia, Casablanca - Tel: 65 22 28
18/04/2022	AC	1	60	Justeur Hassan Général Medecin - Tel: 65 22 28 Av. 2 Mars, 3 Rue Alouia, Casablanca - Tel: 65 22 28
				Justeur Hassan Général Medecin - Tel: 65 22 28 Av. 2 Mars, 3 Rue Alouia, Casablanca - Tel: 65 22 28

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>HARMAS JAHWARA</b> S. BELHABIB Dr en PHARMACEUTIQUE Rue Lamenais François-Ville II et Fax: 022-98.09.34 - 015-56.40.00	11/04/22	405,10
<b>HARMAS JAHWARA</b>	19/04/22	206,10

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>		<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>		
		H 25533412   21433552 00000000   00000000 D ————— 00000000   00000000 B 35533411   11433553	G	COEFFICIENT DES TRAVAUX
		<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ilnam Chah

MEDECINE GENERALE  
ECHOGRAPHIQUE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام  
الفحص بالصدى

M. BERRADA Nezha

Ordonnance

Casablanca, Le

18/04/2022

59,00

~~Herbifit prime~~

100 Sat 1

79,70 ~~Azith x 500~~

100/103

20,00

~~Rinomec 3~~

3 x 15,80

~~Doliprane 500~~

2061



**AZIX® 500 mg**  
Azithromycin

79,70  
PPV 159 DH 70  
PER 01/04/25  
LOT L11K

LOT : 4604  
UT. AV : 11-24  
P.P.V : 20 DH 00

15,80  
PPV 159 DH 80  
PER 06/04/24  
LOT K1499



Docteur Ilnam CHAH  
Medecine Generale  
Av 2 Mars 1, Rue Abdessalam Khatt  
Casablanca - Tél. : 0522 283452

15,80  
PPV 159 DH 80  
PER 10/04/24  
LOT K2737

3, Rue Abdessalam El Khatabi, AV 2 Mars 1 Etage Appt N° 2 - Casablanca

الهاتف : 06 6146 8449 - Tel: 05 22 83 74 44 / 05 22 28 34 52 المستعجلات :

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء



Docteur Ilham Chah  
MEDECINE GENERALE  
ECHOGRAPHIQUE



الدكتورة إلهام شاه  
الطب العام  
الفحص بالصدى

~~REC BERRADA Negha~~  
Ordonnance

168,20

Casablanca, Le 11/04/2022

PPU: 168,20 DH  
LOT: 647018  
PER: 12/22



ALER-Z® 10mg  
28 comprimés pelliculés sécables



LOT :  
UT AV  
PPV: 82,60 DH

ADD 10

PHARMA  
S. BE  
Dr. en I  
22, Rue 1<sup>er</sup> Mars  
Télé Fax

TOUDEX® Mauve - Cassis  
LOT 099667/FC13  
PER 01/2025  
PPC 67,90

Sans alcool  
Sans sucre

① Augmentine a 1g  
15 x 85 = 1275  
82,60

② Aclizotodol  
67,90

③ Fodade  
d ca 3/1

④ Vihancyl x 10  
d ca 3/1  
3x28,80

405,10

Dr. Ilham Chah  
Medecine Générale  
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam El Khatabi  
Casablanca - Tel: 05 22 28 34 52

3, Rue Abdeslam El Khatabi, AV 2 Mars 1 Etage Appt N° 2 - Casablanca

الهاتف : 06 6146 84 49 : المستعجلات : Tél: 05 22 83 74 44 / 05 22 28 34 52

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء

PPV  
LOT  
PER

28,80



PPV  
LOT  
PER

28,80



PPV  
LOT  
PER

28,80

